



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU

### 3 FEVRIER 2020

# N° 02



#### Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Mrs FICHET Serge, VITALI Yannick, GUERIN Dominique, Mmes BEAUNE Alexandra, BROSSET Marie, CHARMAIN Gisèle, PLUCHON Maryvonne, Mrs AUVINET Cyrille, ROBERT Sylvain, RONDEAU Landry

Absentes excusées : Mmes LIARD Bernadette, BOUDEAU Nathalie et GENTREAU Edith

Pouvoir : Mme LIARD Bernadette à Mr VITALI Yannick

Absent : Mr Christophe BOURASSEAU

**Secrétaire de séance** : Mme PLUCHON Maryvonne

**Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 est adopté à l'unanimité**

#### ● **ADHESION CONVENTION DE PRESTATION CHOMAGE**

Mr le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la prestation « chômage » du Centre de Gestion de la Vendée. Ce service gère auprès des collectivités l'instruction et le suivi mensuel des dossiers d'allocations de retour à l'emploi des agents du secteur public qui sont privés involontairement d'emplois.

Le coût de la prestation est de 42 euros par mois d'indemnisation. Le suivi du dossier comprend l'envoi d'un avis de paiement chaque mois, le calcul des jours indemnisables en cas de reprise d'activité, l'application des revalorisations dès leur entrée en vigueur et les modèles de courriers lors de reprise ou suspension de dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à cette prestation et autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Vendée.

#### ● **TRAVAUX SANITAIRES ET POSTE DE SECOURS : SIGNATURE DES MARCHES**

Suite à la consultation des entreprises lancée courant décembre 2019 et à la remise des plis fixée au 15 janvier 2020, MB Conception, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres reçues en mairie.

Au vu du rapport remis, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues pour un montant total de 112 435,36 € HT.

Une réunion sera programmée rapidement avec les entreprises retenues et le maître d'œuvre afin de fixer la date du début de chantier.

## ● FOURNITURE ET POSE D'UN TERRAIN MULTISPORTS EXTERIEUR : SIGNATURE DU MARCHE

Suite à la consultation des entreprises lancée courant décembre 2019 et à la remise des plis fixée au 14 janvier 2020, 5 sociétés ont remis une offre de prix pour la fourniture et la pose d'un terrain multisports extérieur sur l'espace vert situé devant la bibliothèque-maison des associations.

Au vu de l'analyse des offres et après présentation du projet, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant de 42 783 € HT.

En ce qui concerne la plateforme en enrobé à réaliser préalablement à l'installation du terrain multisports, le conseil municipal décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise Jean-Jacques GILBERT pour un montant de 15 897.60 € HT

Pour l'ensemble de ce projet, une subvention de l'Etat d'un montant de 17 500 € est attendue pour l'année 2020.

## ● DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 11 décembre 2017, Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une décision prise en matière de déclaration d'intention d'aliéner :

- Renonciation au droit de préemption pour le bien situé : 3 La Promenade.
- 

## ● CONVENTION « OPENDATA »

L'open data ou ouverture des données publiques consiste en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données brutes produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers.

Les adresses font partie du socle de base des données publiques devant être mises en open data. Elles sont stratégiques dans de nombreux domaines comme la sécurité, le commerce, l'état civil, les impôts et le déploiement de la fibre.

Afin de répondre à ces enjeux stratégiques Géo Vendée, plateforme départementale en matière d'information géographique du département de la Vendée, a mis en place la Base Adresse Local Vendée (BAL 85) sur l'ensemble du département. La Communauté de Communes a adhéré à ce dispositif et la plateforme est opérationnelle sur le territoire.

Après discussion et avoir eu confirmation que le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) ne s'applique pas à ce dispositif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion d'une convention Commune/Géo Vendée pour la publication des bases adresses communales en Open Data sur les portails open data de Géo Vendée
- AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

## ● **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES**

Par délibération du 4 décembre 2019, les délégués de la Communauté de Communes ont décidé de conclure avec chaque commune membre une convention pour les prestations de services. Ces prestations de services concernent l'entretien effectué par les agents municipaux sur le patrimoine de compétence intercommunale (zone artisanale, voirie, bibliothèque...).

Il est convenu que la commune réalise un état annuellement en vue du remboursement des frais de personnel pour un coût horaire fixé à 23,53 euros (montant identique à celui de 2019).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention de prestations de services pour l'année 2020 et autorise Mr le Maire à la signer.

## ● **ACHAT DE TERRAINS**

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'il a été sollicité par 2 propriétaires qui souhaitent vendre des terrains classés en zone « agricole ». Ces terrains d'une surface respective de 7 941 m<sup>2</sup> et 780 m<sup>2</sup> se situent route de la Tricherie et derrière le lotissement les Métives (route de la Boule).

Après présentation du plan de situation de ces terrains qui présentent un intérêt pour la commune, le conseil municipal accepte d'acquérir ces terrains au prix de 0,22 centimes le m<sup>2</sup>. Ce prix correspond au prix des terres agricoles communiqué dans l'arrêté du ministère de l'Agriculture en date du 11 juillet 2019 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles.

D'autre part, afin de régulariser une situation au lieu-dit La Boule, il est proposé d'accepter une cession gratuite de terrain (7 m<sup>2</sup>) par un propriétaire au profit de la commune.

## ● **CONGRES DEPARTEMENTAL UNC VENDEE**

Mr le Maire explique que le congrès départemental UNC (Union Nationale des Combattants) Vendée aura lieu cette année aux HERBIERS le 14 Juin 2020 et que les représentants de l'association UNC des HERBIERS, associée pour l'occasion aux autres sections du Pays des Herbiers, sollicitent une subvention exceptionnelle pour l'organisation de ce congrès.

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au comité organisateur.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

## ● **AUTORISATION DEPENSE AVANT LE VOTE DU BUDGET**

L'ordinateur portable utilisé pour les réunions étant hors service, un devis a été demandé auprès d'un fournisseur local.

L'acquisition de ce matériel étant urgent et afin de régler la facture correspondant, le conseil municipal décide de prévoir les crédits budgétaires avant le vote du budget.

## ● UTILISATION DU PRODUIT DE LA VENTE DU CAMPING DE LA TRICHERIE

Des élus ont fait part de leur souhait de voir le conseil municipal se prononcer sur l'orientation souhaitée pour l'utilisation future du produit de la vente du foncier du camping de la Tricherie réalisée en mai 2019.

Mr le Maire propose de procéder à un tour de table afin que chaque membre présent puisse exprimer son point de vue sur ce sujet.

Après discussion, une synthèse des idées émises permet d'atteindre un consensus et d'aboutir à la conclusion suivante :

« Dans l'esprit de l'histoire de Mesnard et de la donation de la famille De Rosambo (issue de la volonté des Comtesses de Mesnard), le conseil municipal, à l'unanimité, exprime le souhait que le produit de la vente du foncier du camping de la Tricherie soit consacré à :

- la sauvegarde et l'entretien du patrimoine historique notamment des églises et du bourg
- la réalisation de projets pour la jeunesse
- la poursuite des aménagements de la Base de Loisirs de la Tricherie »

**La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le Lundi 2 Mars 2020 à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

MESNARD LA BAROTIERE, le 3 Février 2020

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne PLUCHON

Le Maire,  
Serge FICHET



Pas à pas, agissons au quotidien pour préserver notre environnement, la consultation de votre bulletin par mail permet de diminuer le nombre d'impressions. Pour recevoir les bulletins municipaux par courrier électronique, merci d'en effectuer la demande :

- En adressant un mail au secrétariat de la Mairie : [mairie@mesnardlabarotiere.fr](mailto:mairie@mesnardlabarotiere.fr)
- En remplissant le formulaire, accessible à partir du site internet [www.mesnardlabarotiere.fr](http://www.mesnardlabarotiere.fr) au bas de la page de consultation des bulletins (rubrique en 1 CLIC de la page d'accueil)

## **INFORMATIONS**

### **RANDONNEE SECOURS CATHOLIQUE**

Une randonnée pédestre organisée par le Secours Catholique aura lieu le **dimanche 16 février 2020, à Vendrennes.**

Inscriptions à 14 heures à la salle Vendrina.

Participation de 4 € et gratuit pour les enfants.

Circuits de 9,5 kms avec départ à 14h30 et de 5,5 kms avec départ à 15 heures. Café au départ et verre de l'amitié avec brioche à l'arrivée. Possibilité de rester à la salle pour jeux divers.

### **SOI'N Ô NATUREL**

L'association Soi'n Ô Naturel organise le 13 février 2020 à 20H une Conférence sur le thème: Géobiologie "Bien habiter pour bien vivre" animée par Philippe Gendrillon, géobiologue à St Mars la Réorthe. Elle aura lieu à la salle des associations. Renseignements et inscription uniquement par le biais de ce lien:

<https://www.helloasso.com/associations/soi-n-o-naturel/evenements/geobiologie-bien-habiter-pour-bien-vivre-animee-par-philippe-gendrillon>

### **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Un petit bonjour du Conseil Municipal des Enfants:

Cette année, nous avons comme projet d'installer un jardin partagé à Mesnard la Barotière. Nous recherchons des personnes qui seraient intéressées pour nous aider à réfléchir à notre projet.

Nous vous attendons nombreux !

Merci de contacter la mairie au 02 51 66 02 74.

Les enfants du CME

### **RADIO RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU**

Vendée Eau, le service public de l'eau potable a mandaté son délégataire VEOLIA pour équiper les compteurs d'eau des abonnés de Mesnard la Barotière, d'un dispositif de radio -relève, à partir du 3 février 2020. Ce système de relève à distance permettra de connaître 2 fois par an l'index de votre compteur, simplement en passant dans la rue.

Les abonnés vont recevoir un courrier explicatif dans leur boîte à lettres

### **LOCATION GARAGE**

Un garage situé Impasse des Jardins est disponible à la location prix de 54,80€. Si vous êtes intéressé(e), bien vouloir contacter la mairie au 02.51.66.02.74 ou par mail à [mairie@mesnardlabarotiere.fr](mailto:mairie@mesnardlabarotiere.fr)

### **RECHERCHE AGENT TECHNIQUE**

La mairie de Mesnard la Barotière recherche, pour un contrat temporaire, un agent technique polyvalent pour des travaux d'entretien des espaces verts afin d'assurer le remplacement d'un agent indisponible.

Adresser un courrier à la mairie avec un CV.

### **PERMANENCES DU SAMEDI MATIN**

A partir de janvier 2020 et jusqu'au 22 mars, le secrétariat de mairie sera ouvert le 25 janvier, les 8 et 22 février et les 7 et 21 mars Les permanences élus auront lieu les mêmes jours de 9h30 à 10h30.

**Permanences Maire et adjoints  
samedi de 9h30 à 10h30**

\*\*\*\*\*

**08/02/2020 : Dominique GUERIN**  
**22/02/2020 : Maire**  
**07/03/2020 : Yannick VITALI**